

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de « TERRES DE BORD » (communes déléguées de MONTAURE et de TOSTES)
du 19 NOVEMBRE 2018.

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (19 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (18) :

Messieurs Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jérôme JEANNOT, Michel QUILLET, Olivier AUTECHAUD, Jean PAPLOREY, Guillaume BUFFET, Bruno FOGLIAZZA, Mesdames Nicole LABICHE, Aline ROBERT, Marie-José DUE, Martine PIOLINE (arrivée à 18h40), Catherine DELALEAU, Isabelle PELLETIER et Hubert DE LA HAYE.

Avaient donné pouvoir (2) :

Mesdames Marie-Claude SASSINE (donnant procuration à Thierry Lecomte) et Myriam MARCENY (donnant procuration à Hubert de la Haye).

Absents (4) :

Sébastien CAMPOT et Mesdames Elodie NICOLAS, Sandrine REY et Jeanine FOLLAIN.

Secrétaire de séance : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 33.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 11 septembre 2018 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 11 septembre 2018.

Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Comptabilité / décision modificative N° 2 :

Le conseil municipal a accepté les écritures de régularisations comptables présentées ci-dessus à l'unanimité

N° de compte	libellés	Diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
<i>Fonctionnement :</i>			
D 60621	Combustibles		2 000.00
D 60623	Alimentation		5 000.00
D 615221	Bâtiments publics		3 552.00
D 739223	FPIC Fonds national de péréquation		150.00

D 6811	Dotations amort. immos incorp.& corp.		1.00
D 65541	Compensation charges territoriales		21 500,00
D 66111	Intérêts réglés à l'échéance		160.00
D 673	Titres annulés (exerc.antér.)		2 000.00
D 023	Virement à section investissement		210.00
Total charges =			34 473.00
R 7381	Taxe additionnelle droits de mutation		34 573.00
<i>Investissement :</i>			
D 2031	Frais d'études		210.00
R 021	Virement de la section de fonctionnement		210.00

2. Demande de subvention de travaux :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire la demande de subventions auprès de la préfecture de l'Eure (DETR) et auprès de la CASE (fonds de concours, pour le changement des portes et fenêtres de la mairie qui sont en très mauvais état.

18h40 : arrivée de Madame Martine PIOLINE.

3. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018 :

Le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018 ci-dessous est présenté à titre d'information :

AGENTS TITULAIRES :
Cédric Bloquet – Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps plein – 35 h
Fatiha Djedoui – Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet – 25.15 h / 35 h
Christophe Hédouin – Agent de maîtrise principal à temps plein – 35 h
Laurent Jouen - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps plein – 35 h
Valérie Laurance – Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non complet - 31.41 h / 35 h
Lucie Raoult – Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non complet - 32 h / 35 h
Elodie Lecouvez – En disponibilité
AGENTS MIS A DISPOSITION PAR LA CASE :
Martine Blanvillain – Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet – 30.60 h / 35 h
AGENTS NON TITULAIRES :
Séverine Cappellesso – Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet – 20h / 35 h
Coraline Sexton - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet – 32.40h / 35 h
Gaëlle Wacogne - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet – 16.47h / 35 h
AGENTS CONTRAT C.A.E. :
Sophie Lardot du 1 ^{er} février 2018 au 31 janvier 2019 à temps non complet – 20h / 35 h

4. Médaille du travail :

La commune souhaite mettre en place pour ses agents une gratification pour l'obtention de la médaille du travail. Certains conseillers souhaitent une réflexion plus approfondie en commission sur cette question, afin d'avoir des éléments de comparaison dans d'autres communes, notamment au sein de la CASE.

5. Désignation du représentant CNAS :

En remplacement de Madame Marie-Christine Poupardin partie à la retraite le 1^{er} octobre 2018, Thierry Lecomte, élu délégué, propose de désigner Madame Lucie Raoult, secrétaire de mairie, comme déléguée représentant le personnel.

Le conseil municipal approuve la nomination de Madame Lucie RAOULT comme déléguée représentant le personnel de la commune de Terres de Bord au CNAS.

6. Salle des fêtes de Tostes / tarif journalier :

Le conseil municipal décide, qu'à compter du 1^{er} décembre 2018, la salle des fêtes de Tostes ne sera plus louée au week-end, mais à la journée. Le tarif de location à la journée pour la salle des fêtes de Tostes sera de 50% du prix de la location du week-end soit 80€.

7. Devis Cursus :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la variante ton pierre pour les travaux de réfection du mur de clôture du cimetière de Montaure pour un supplément de 232,39 euro qui sera inscrit au budget primitif de 2019.

8. CASE : adhésion de nouvelles communes :

Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'adhésion des communes de La Saussaye, de La Harengère et de Mandeville à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2019,

Cette délibération est votée comme suit :

ABSTENTIONS 3 voix (Jacky Fleith, Maryannick Deshayes et Olivier Guerre),

POUR 17 voix.

9. CASE : rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix de l'eau :

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, prend acte du rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017, publié par le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

10. SIEGE : enfouissement des réseaux rue Gustave-Zurcher :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, les travaux d'enfouissement des réseaux rue Gustave – Zurcher. Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière, et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (Distribution Publique et Eclairage Public) et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (France Télécom).

CONVENTION changement des lampes à vapeur de mercure :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière, et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 2041582.

Pour le changement de 11 lampes vapeur mercure (dont 1mat) dans le bourg de Tostes ; 19 lampes vapeur mercure dans le bourg de Montaure et 19 lanternes SHP vapeur mercure rue Pasteur (La Vallée).

11. Garantie d'emprunt Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) :

Dans le projet réalisé par la SILOGE, la commune de Terres de Bord accorde sa garantie d'emprunt à la CDC pour le remboursement à hauteur de 15% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt, soit 202 294 Euro. Ce prêt est destiné à financer la construction de huit logements individuels destinés à la location.

Cette délibération est votée comme suit :

ABSTENTIONS 2 voix (Mesdames Nicole Labiche et Aline Robert),

POUR 18 voix.

12. Indemnité du comptable receveur :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil. Le conseil municipal, accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires, dits que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux prochains budgets.

Cette délibération est votée comme suit :

CONTRE 7 voix (Mesdames Nicole Labiche, Aline Robert, Marie-José Düe, Martine Pioline, Catherine Delaleau et Messieurs Jérôme Jeannot, Olivier Autechaud),

POUR 13 voix.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.